

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 17 octobre 2011, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS EN DÉBUT DE SÉANCE:

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT AU DÉBUT
DE LA SÉANCE :

Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h00.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suspend la présente séance pour une période de 15 minutes.

L'arrivée de Monsieur le conseiller André Brisson est constatée à 19h15.

RÉSOLUTION 6393-10-2011
REPRISE DE LA SEANCE

À la reprise de la séance suspendue à 19h15, tous les membres du conseil sont présents et forment toujours quorum.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6394-10-2011
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant :

- 3.1 Dénomination de la Pisciculture
1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Complément au contrat pour travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux
- 3.1 Dénomination de la Pisciculture
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6395-10-2011
COMPLÉMENT AU CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPALTAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 6353-09-2011, a octroyé à Asphalte Bélanger Inc. une partie du contrat pour les travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux et une partie du stationnement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait, par la même résolution, réservé sa décision quand à la portion de la rue des Mélèzes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenant se prononcer quand à ce tronçon de rue.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE COMPLÉTER l'octroi du contrat à Asphalte Bélanger Inc. pour la partie du chemin des Mélèzes décrite au devis préparé par les services administratifs, pour un montant de 24 873.75 \$ plus taxes, soit un total de 28 337.42 \$, selon le coût unitaire soumissionné, tel que plus amplement décrit à sa soumission déposée le 16 septembre 2011 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties ;

DE FINANCER les coûts associés auxdits travaux conformément aux dispositions du règlement d'emprunt 190-2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6396-10-2011 **DÉNOMINATION DE LA PISCICULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la station piscicole de Saint-Faustin, communément connue sous le nom de « Pisciculture Saint-Faustin » a œuvré pendant une soixantaine d'années, contribuant ainsi à l'essor de la vie économique régionale ;

CONSIDÉRANT QUE les activités qu'elle a exercées lui ont permis de jouir d'une renommée importante, rejaillissant sur la Municipalité de Saint-Faustin de même que sur toute la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE plus de vingt ans après la fin de ses activités, la « Pisciculture » est toujours associée dans l'esprit de tous à la Municipalité de Saint-Faustin, devenue aujourd'hui Saint-Faustin-Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT QUE la « Pisciculture » est un élément patrimonial majeur de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et est une composante importante de son histoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Pisciculture est aussi un élément de reconnaissance de la MRC des Laurentides et de la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, dans le cadre des démarches pour la relance du site de la Pisciculture, a décidé de changer le nom de la « Pisciculture » pour Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que le site perdrait ainsi son identité et considère qu'il est dans l'intérêt de tous les acteurs, que ce soit la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, la MRC ou la région des Laurentides, de conserver une appellation qui respecte une image patrimoniale ancrée dans l'histoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à ce que la Municipalité soit associée à toutes les démarches visant la relance de ce site exceptionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a créé un comité de la pisciculture où siègent des représentants de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la pisciculture n'a pas été ni consulté ni même informé de l'intention de modifier l'appellation du site.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE DEMANDER à la MRC des Laurentides de modifier l'appellation proposée, soit le Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides, pour une appellation qui mettra en valeur l'élément patrimonial qui a contribué largement à faire connaître ce site, en y incluant le mot « Pisciculture ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6397-10-2011
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance spéciale à 19h25.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacques Brisebois
Directeur général